

République française Département du Jura Arrondissement de LONS LE SAUNIER Canton de MOIRANS EN MONTAGNE Commune d'ONoz	Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 23 septembre 2020
L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 20 heures , le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Noël RASSAU, maire en exercice.	
Présents : Mesdames LANAUD et MOREY-BOUILLOUX Noëlie Messieurs BESSONNAT Jean-Luc, MERCIER Tristan, RASSAU Jean-Noël et ZANCHI Maxime. Absent(s) – Excusé(s) : Madame JACQUEMIN Patricia,	Date de convocation : 7 septembre 2020 Date d'affichage : 6 octobre 2020 Secrétaire de séance : Madame Véronique LANAUD

36-2020 Objet : Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable, demande de subventions DETR et 11^e programme de l'Agence de l'Eau

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration sur le réseau d'adduction d'eau potable sur le segment 1 (linéaire du pied de la source à la traversée de la RD3) présenté dans l'APS, Scénario n°2 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix,
ADOPTE l'opération d'amélioration du réseau d'adduction d'eau potable et arrête les modalités de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté

Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
Maîtrise d'oeuvre	11 560.00	Etat (DETR-DSIL-FNADT)	81 048.90€	30%
Relevés topographiques	4 442.00	Agence de l'Eau (AERMC)	135 081.50€	50%
Préparation chantier	22 775.00	Autofinancement	54 032.60€	20%
Canalisations	36 270.00			
Pièces raccordement et robinetterie	7 780.00			
Travaux génie civil	169 136.00			
Regards – Fonte de voirie	12 950.00			
Essais	5 250.00			
TOTAL HT	270 163.00			
TOTAL Général	270 163.00			

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
AUTORISE Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

37-2020 Objet : Décision modificative de crédits – budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Budget principal				
Recettes d'investissement				
Chapitre	Article	Nature opération	Débit	Crédit
021	021	Virement de la section de fonctionnement		+ 12 740,00
041	2031	Opération d'ordre	- 897,00	
	238		- 1 456,00	
	13258		- 10 446,00	
Dépenses d'investissement				
040	2151	Opération patrimoniale	- 897,00	
23	2315	Réserve pour travaux	- 59,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,
AUTORISE la décision modificative présentée

Objet : Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire présente la synthèse de la situation de couverture extérieure contre l'incendie de la commune, analysée par le service départemental d'incendie et de secours du Jura SDIS).

La couverture extérieure contre l'incendie communale doit être en conformité avec le règlement départemental de défense incendie et doit donc faire l'objet des améliorations suivantes :

- Pose de cannes pour prise rapide sur les réserves artificielles rue du Château et hameau de Chavia
- Aménagement d'une place de stationnement pour le camion de pompier au hameau de Chavia
- Point Eau Incendie (PEI) route de Viremont : contrôle de débit
- Installation de panneaux de signalisation normalisés sur tous les PEI
- Hameau de la Louvatière : défense incendie non couverte, point à améliorer, projet à travailler.

Objet : Travaux au gîte communal –Subvention DETR et DST « relance »

Une visite du gîte par les élus a permis de déterminer les choix en termes de revêtements de sols, muraux et peinture des plafonds.

Concernant le financement des investissements et uniquement pour les travaux, Monsieur le Maire a échangé dernièrement avec les services du département quant aux possibilités d'obtenir un soutien financier.

En effet, le département mobilise des fonds au titre de la DST « relance » (Dotation de Solidarité Territoriale) afin d'aider au financement de projets d'investissements permettant de dynamiser la relance économique suite à l'épidémie COVID.

A ce titre, la commune pourrait prétendre à une subvention aux conditions suivantes :

- 1/3 du montant des investissements si seul le département intervient ou,
- 25% du montant des investissements si le département intervient en complément de l'Etat qui pourrait intervenir à hauteur de 25% par le biais de la DETR.

Montant prévisionnel des travaux : 14 906,20 € HT soit 16 396,32 € TTC

Financeurs	Montant € HT	Taux
Etat (DETR)	3 726,55	25%
Département DST relance	3 726,55	25%
Autofinancement	7 453,10	50%
Coût prévisionnel HT	14 906,20	

Un chiffrage d'une variante de revêtement carrelage pour la cuisine, la salle de bains et le wc sera demandée à l'entreprise et ce plan de financement sera adapté en fonction de la décision du conseil municipal.

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite à la fusion des 4 communautés de communes au 1^{er} janvier 2020, le Maire indique que les travaux engagés sur chacun des PLUI des anciennes communautés de communes avant fusion, se poursuivent. Il indique que les travaux ont repris pour celui concernant l'ex-CC de la région d'Orgelet.

Objet : Animaux errants

Compte-tenu de la divagation de nombreux chats dans le village créant un certain nombre de nuisances auprès des habitants, Madame l'Adjointe au Maire en charge de ce dossier à contacter la SPA, l'association « 30 millions d'amis » et les vétérinaires du secteur pour obtenir des devis de stérilisation et la procédure à suivre pour le réaliser.

38-2020 Objet : Projet d'acquisitions foncières

➤ **Maison consorts Ballaud :**

La commune a été contacté par les héritiers de Jean-Louis Ballaud au sujet de la potentielle mise en vente du bien immobilier sis au 12 rue de l'Eglise.

Cette demeure cadastrée ZD15 située sur un foncier de 990 m² menace ruine, constitue un risque potentiel à terme et impacte le paysage et l'architecture urbaine du centre du village.

Aux dires de plusieurs professionnels, l'état général de la structure nécessiterait très probablement de procéder à sa destruction.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, une OPA est planifiée sur ce tènement foncier qui pourrait aboutir sur un projet urbain permettant la création d'une offre de logements nouveaux et en adéquation avec les demandes.

L'acquisition de ce bien par la commune permettrait la maîtrise foncière et faciliterait l'élaboration d'un projet urbain en lien avec les objectifs de développement de la collectivité figurant au PLUI.

Une évaluation du bien en l'état a été demandé à un office notarial.

➤ **Maison succession Verdot :**

Dans le cadre de la succession de Monsieur Daniel VERDOT, le service des Domaines a été chargé de procéder à la mise en vente du bien immobilier sis à Onoz au 3 rue du Château sur un terrain de 560 m². Un appel d'offre a été lancé mais aucune offre présentée n'a pu être retenue compte tenu d'offres inférieures au prix cible espéré par les Domaines.

Ces derniers ont contacté la commune afin de connaître son intérêt quant à une possible acquisition. Ce bien situé dans le même périmètre que le projet d'acquisition du bien Ballaud pourrait représenter un intérêt de par la possibilité d'accéder à une maîtrise foncière élargie au cœur du village et sur l'OAP urbanisme. Ce qui constitue un véritable potentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Est favorable à l'acquisition de la maison des consorts Ballaud ;

Autorise M. le Maire à entrer en négociation pour une première approche avec les propriétaires sur la base de l'estimation réalisée ;

Charge M. le Maire d'obtenir auprès du service des domaines un délai de réflexion pour la maison de la succession Verdot sachant que le conseil municipal ne fera pas d'offre supérieure à la meilleure reçue.

Objet : Mobilisation potentielle de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

L'adhésion de la communauté de communes Terre d'Emeraude à l'EPF, ouvre également à ses communes membres la possibilité de recourir aux services de cet établissement.

L'EPF est un outil au service des politiques foncières locales. Concrètement l'EPF peut acquérir, porter, gérer puis rétrocéder des biens fonciers nus ou bâtis à la demande des communes et EPCI.

Un recensement des projets est effectué chaque année par cet organisme et M. le Maire propose au conseil municipal d'y inscrire les potentiels projets d'acquisitions des maisons Ballaud et Verdot. Cette démarche n'engage en aucun cas la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise le Maire à inscrire ces 2 projets d'acquisitions au recensement de portage effectué par l'Etablissement Public Foncier.

39-2020 Objet : Acceptation d'un chèque

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le chèque d'un montant de 380,00 € correspondant à la location du gîte communal par des stagiaires Natura 2000 en charge d'une étude sur la chouette Chevêchette et la chouette de Tengmalm.

Questions diverses

Retour sur les élections au Comité Syndical du PNRHJ du 19/09/2020 :

Présidente : Françoise VESPA

Terre d'Emeraude Communauté est représentée au sein de ce comité par 5 membres

Réunions et commissions Communauté de Communes Terre d'Emeraude.

Plusieurs réunions de commissions ont repris et notamment celles en lien avec le développement touristique. Plusieurs ateliers, associant un maximum de conseillers municipaux, sont mis en place pour réfléchir à une stratégie de développement touristique.

Calendrier prévisionnel des réunions des commissions communales :

- Voirie et réseau de sentiers : Tristan Mercier et Noélie Morey Bouilloux se chargent de recenser les travaux à effectuer
- Communication (site internet) : Tristan Mercier se charge de contacter Francois BONNEVILLE pour avis sur les propositions faites par le conseil municipal.

Réseau AEP : réparation de fuites : une fuite a été réparée au hameau de Chavia. Coût de l'intervention : 697.80 € TTC

Socle béton pour conteneur à verre : Tristan Mercier se charge de demander l'aval du SICTOM pour son positionnement.

Résultat du recensement de la population :

Adresses d'habitation : 59

Adresses collectives : 2

Résidences principales : 35

Résidences secondaires : 24

Total de bulletins individuelles : 65

Logements non enquêtés : 2

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23 heures 40.

Pour extrait et certification conforme

Le Maire

Jean-Noël RASSAU